

# Conseil de développement lucéen

## A l'essentiel : La santé et le bien-être à Sainte Luce

Le CDL a ouvert à son initiative, avec l'atelier Vie locale et tissu social, une réflexion sur la santé et le bien-être à Ste Luce qui concerne le quotidien de tous les Lucéens.

La réflexion a porté sur le système de santé, la petite enfance, l'habitat intermédiaire senior et la création d'une résidence senior, les activités de loisir, la prévention des addictions, ... Elle n'a pas porté sur le sujet essentiel du handicap qui est traité par une commission extramunicipale.

La « bonne santé » selon l'organisation mondiale de la santé (OMS) c'est un bien-être physique mais aussi psychologique, lié à la qualité de son entourage, de son cadre de vie, de son environnement.

La méthode de travail sur les 15 derniers mois a consisté à l'organisation de 5 conférences et d'entretiens avec des personnes ressources pour alimenter notre réflexion. 8 réunions de l'atelier ont identifié, à la suite de chaque conférence, les propositions qui font consensus.

Ce document de 4 pages synthétise « A l'essentiel » les principaux avis et propositions du CDL. Une contribution détaillée les présente plus complètement ainsi que les principaux enseignements des conférences qui ont été organisées.

Les propositions du CDL pourraient s'intégrer dans le parcours de santé lucéen que la Municipalité veut promouvoir. Ces propositions seraient à engager sous la responsabilité de la Municipalité ou avec le concours d'associations concernées ou encore du CDL.

## 1- Etre acteur de sa santé

### ➤ Développer les actions de prévention ciblées sur plusieurs thématiques

- Les jeux dangereux sont présents dans les cours d'école ; l'obésité infantile en développement et présente dès l'école maternelle peut nuire gravement au développement de l'enfant ; le harcèlement entre enfants et adolescents est un risque toujours présent accentué par le biais des réseaux sociaux. La municipalité peut coordonner des actions d'information et de détection auprès des parents, avec les associations de parents d'élèves, le personnel éducatif des écoles et des professionnels de la santé.
- Les soins de 1<sup>er</sup> secours sont souvent méconnus : des actions de sensibilisation et de formation des Lucéens sont à organiser pour savoir les pratiquer au moment utile (utilisation des défibrillateurs, ...)
- La sécurité des personnes âgées : en lien avec la gendarmerie des réunions de prévention des risques de la vie (accident, déplacement, oubli, vol...) sont à organiser.
- Un « Code de la rue et des civilités » pour vulgariser les gestes quotidiens qui développent un respect mutuel (mobilités, stationnements, nuisances sonores, déchets, ...).
- Les risques environnementaux nécessitent de l'information récurrente des habitants afin de leur donner la possibilité d'en limiter les effets.

### ➤ Développer des activités sport-santé

- Soutenir et promouvoir les initiatives des associations qui contribuent aussi au lien social : randonnée Santé des Pieds Rieurs pour les personnes en situation de fragilité (label ARS), ...
- Organiser une séance hebdomadaire de gymnastique dans le parc de la Verdure avec un animateur sportif.

### ➤ Développer avec les professionnels de la santé des actions d'accompagnement des personnes diabétiques

La marche rapide (1h/jour) est souvent nécessaire pour accompagner efficacement le traitement médical. C'est un enjeu de santé publique à développer collectivement avec un animateur sportif.

## 2-L'accès aux soins et l'organisation des professionnels de la santé

### ➤ Demander à l'observatoire régional de la santé (ORS) la réalisation d'un diagnostic santé à Sainte Luce

L'ORS exploite des données quantitatives sur les pathologies. Pour mieux connaître les pathologies lucéennes, la municipalité pourrait demander à l'ORS une version de base du « profil santé lucéen » réalisable en quelques mois pour un coût de 3000€ (déjà réalisée à Rezé, Saint-Herblain, Orvault).

### ➤ Inventorier les ressources médicales lucéennes

Étudier le potentiel de renouvellement des médecins généralistes compte tenu des départs en retraite prévisibles dans les 5 années en termes d'accessibilité à un médecin référent.

### ➤ Anticiper l'évolution de l'organisation lucéenne des professionnels de la santé

- Favoriser les partenariats médecins-pharmaciens-infirmiers (projet ASALEE)
- Accompagner l'installation de médecins généralistes, d'infirmiers
- Initier et favoriser, avec les professionnels de la santé, une maison de santé pluriprofessionnelle qui se distingue d'un cabinet de groupe par l'existence d'un projet de soin partagé. C'est une priorité pour l'ARS. Dans un premier temps, organiser une réunion d'information sur son contenu.

### ➤ Un guichet unique pour simplifier les démarches des personnes concernées et de leur famille.

Actuellement les informations sanitaires et sociales dont les Lucéens ont besoin sont dispersées entre plusieurs instances ce qui en rend l'accès plus difficile.

### ➤ Promotion d'une maison commune de services ou maison citoyenne

Le regroupement des instances sociales (CCAS, service de soins à domicile pour personnes âgées et handicapées, assistants sociaux du centre médico-social lucéen, ...) dans une maison commune de services est à promouvoir dans un site accessible et vraisemblablement en cœur de ville.

### ➤ Contrats locaux de santé (CLS) entre l'agence régionale de la santé (ARS) et les collectivités.

L'ARS peut signer un CLS pour financer des actions de prévention et de promotion de la santé. Actuellement l'ARS redéfinit son programme 2018-2023. Vraisemblablement les futurs CLS seront signés dans un cadre intercommunal.

## 3-Les seniors dans la ville

### ➤ Les services de maintien à domicile / l'isolement des personnes âgées

Le maintien à domicile est une attente forte des personnes concernées et les politiques de maintien à domicile sont soutenues par l'ARS.

- Les aides financières qui permettent d'adapter l'habitat des personnes concernées seraient à regrouper et à vulgariser largement dans une brochure pédagogique.
- La commune pourrait étudier la pertinence d'un service de repas à domicile pour des personnes volontaires avec une facturation modulée selon le quotient familial. Au-delà du service, c'est créer du lien social pour des personnes isolées.

### ➤ Une adhésion à la démarche « Ville amie des aînés »

L'initiative Ville amie des aînés a été créée par l'OMS en 2006, afin de définir les fondamentaux d'un projet communal pour un « bien vivre des aînés » dans sa ville.

C'est un projet d'initiative communale intéressant (mise en œuvre à Carquefou) pour définir et regrouper les politiques publiques à conduire en les faisant connaître avec un document lisible.

La municipalité, avec la contribution du CDL, pourrait étudier l'intérêt d'une démarche « Sainte Luce ville amie des aînés », pour améliorer et adapter l'environnement urbain pour les aînés.

## 4- La création d'une résidence senior en Cœur de ville

**De plus en plus de personnes âgées, isolées ou à mobilité réduite, veulent se rapprocher des services, non seulement de santé, mais aussi commerciaux, administratifs, culturels, associatifs. Certaines ont des ressources limitées.**

**C'est pourquoi la municipalité doit pouvoir leur proposer un habitat senior autour de la place du Marché et du mail de l'Europe** en lien aussi avec la future maison des solidarités (ou des services) à venir ou encore la médiathèque. Cette exigence de proximité est cruciale. Certains logements doivent être abordables (*voir contribution CDL un projet pour le devenir de Sainte Luce septembre 2016*). Une autre offre peut être proposée dans l'ancienne résidence du Seil, plus éloignée, mais ne peut remplacer une résidence dans le cœur de ville.

Les points de vigilance et les points forts de la création d'une résidence senior sont exposés dans le dossier très complet et documenté Habitat senior, constitué par Françoise Jolivet, Alan Peltais, Jacques Brouard et Daniel Phétu. Quelques préconisations :

- nécessité d'« habitat intermédiaire » à Ste Luce car les besoins et les ressources sont hétérogènes : 2 structures différentes pourraient constituer une solution adaptée pour la commune.
- anticiper l'évolution des situations avec différentes formules d'habitat intermédiaire pour apporter une réponse modulable à l'évolution des parcours de chacun et de celle de la disponibilité des « aidants naturels »
- prévoir des accords avec l'EHPAD voisin pour pouvoir, en cas de perte d'autonomie, bénéficier d'un suivi médicalisé dans les meilleures conditions et les meilleurs délais.

**Par ailleurs, nous proposons l'organisation d'un forum réunissant sur une demi-journée des professionnels pouvant apporter aux personnes concernées et à leurs familles les informations dont elles ont besoin.**

## 5-Comprendre les addictions pour les prévenir : un sujet tabou ?

➤ **Parfois les familles sont démunies et n'osent pas en parler. La municipalité pourrait prendre l'initiative d'organiser (rentrée scolaire ?) avec les associations de parents d'élèves, une réunion annuelle d'information et de sensibilisation pour les familles et les acteurs lucéens concernés.**

➤ **Mettre en relation les acteurs lucéens concernés pour prévenir les comportements addictifs avec la constitution d'un réseau, vigilant et bienveillant (non répressif)**

« No wrong door/il n'y a pas de mauvaise porte » : la 1<sup>ère</sup> personne qui perçoit une personne en addiction est la « bonne oreille » qui l'accueillera et pourra, avec son accord, l'orienter vers un professionnel. Ceci suppose une visibilité des dispositifs existants pour permettre à ces acteurs de contacter un référent médical.

Pour lutter contre les comportements addictifs, notamment des jeunes, il faut organiser une 1<sup>ère</sup> rencontre de tous les acteurs concernés (CCAS, Patio, accueil périscolaire, éducateurs sportifs, enseignants, personnel médical, responsables associatifs, ...) pour les mobiliser sur l'importance d'une détection précoce car ils sont souvent peu informés ou encore dépourvus de moyens d'agir.

Au-delà de cette 1<sup>ère</sup> rencontre une réunion annuelle de ces acteurs permettrait de faire le point sur leurs constats et leurs propositions pour développer un dispositif de prévention efficace. Le centre nantais Apsyades de prévention et de prise en charge des addictions peut être un acteur de ce dispositif.

## 6-L'accueil de la petite enfance

### ➤ **Créer un projet social petite enfance**

Organiser un soutien à la parentalité (parents isolés, couples en difficulté) pour créer des liens, des passerelles entre les différents acteurs de la petite enfance sur la commune (associations, assistantes maternelles, éducateurs, accueils de loisirs, accueil collectifs petite enfance...) ; faire connaître le projet pédagogique des structures d'accueil collectif.

### ➤ **Éditer un guide de la petite enfance à Sainte Luce**

Ce guide pourrait donner des informations et des conseils pour réussir le développement de la petite enfance (voir l'exemple de la ville de la Roche sur Yon).

### ➤ **Sensibiliser les parents et les assistantes maternelles sur l'impact du numérique sur le développement des enfants**

Une action importante de sensibilisation serait à conduire en direction des familles concernées avec la contribution du personnel éducatif des écoles maternelles et des assistantes maternelles pour mesurer les dangers d'une utilisation trop importante du numérique sur le développement de l'enfant.

### ➤ **Développer des activités partagées enfants-parents**

Les activités partagées sont un temps de partage et d'échanges nécessaires au développement de l'enfant. Il pourrait être créé dans les espaces verts des jeux « partagés » pour les enfants et parents pour favoriser les temps d'activité ensemble (voir initiatives centre social de Pau, Perpignan).

### ➤ **Rendre accessible et lisible le réseau de baby-sitting sur le site de la ville**

### ➤ **Sécuriser les déplacements pour le cheminement des enfants et des parents (voir contribution CDL un projet pour le devenir de Sainte Luce septembre 2016)**

Il est essentiel de penser les déplacements autour des écoles, des parcs et des espaces d'activités associatives, à la hauteur des dangers des enfants. Pour cela il est indispensable de prévoir des connexions sécurisées entre quartiers pour accéder à pied ou en vélo aux écoles.

## Et en conclusion

### ➤ **Cette contribution est tout d'abord remise à la municipalité, acteur important de la santé et du bien-être des Lucéens.**

Le CDL souhaite qu'elle prenne le temps d'examiner attentivement ses propositions pour mettre en œuvre celles qui la concernent plus directement.

La municipalité peut aussi contribuer à impulser avec le tissu associatif de nombreuses propositions.

Le CDL est à la disposition de la municipalité pour approfondir les propositions qui sembleraient prioritaires et contribuer à leur mise en œuvre.

La plupart des propositions ne nécessitent pas d'engagement financier important. Elles peuvent se chiffrer en milliers ou en dizaines de milliers d'euros par an, loin des millions d'euros à engager pour les opérations d'équipements publics prévus par le prochain programme pluriannuel d'investissement.

Le CDL soutient l'importance des équipements publics. Tout comme ces investissements matériels, les propositions du CDL pour la santé et le bien-être, qui concernent directement la vie quotidienne des Lucéens, sont à considérer comme un investissement immatériel important.

### ➤ **La contribution du CDL est également remise aux associations lucéennes, qui sont elles aussi des actrices de la santé et du bien-être des Lucéens.**

Certaines propositions les concernent directement. Le CDL propose de leur présenter cette contribution à l'occasion d'une rencontre à organiser avec celles qui le souhaiteraient ou à l'occasion d'une rencontre d'un bureau ou d'un conseil d'administration.

### ➤ **Le CDL, qui engage sa responsabilité à travers ses propositions, en suivra attentivement les prises en compte.**